



# Comment rédiger une mise en demeure de payer ?

Actualité législative publié le **23/04/2025**, vu **1451 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://www.assistant-juridique.fr)

**Contrairement à une simple lettre de relance, une mise en demeure de payer, dans le cadre d'une procédure judiciaire, doit respecter certaines formalités pour être considérée comme une "interpellation suffisante".**

Une [mise en demeure de payer](#) doit contenir :

- le terme « mise en demeure », dans son en-tête,
- la date de sa rédaction,
- vos coordonnées ainsi que ceux de votre destinataire (la mention du numéro d'immatriculation, de la forme juridique et du capital social de votre entreprise n'est en revanche pas obligatoire),
- la nature de l'impayé (montant, n° de facture...),
- les démarches précédemment mises en œuvre (deux courriers restés sans réponse...),
- le dernier délai laissé à votre client pour régler,
- les conséquences en cas de non-paiement : généralement la mention qu'à défaut d'exécution de la part du client, une procédure judiciaire sera lancée, susceptible de mettre des mesures beaucoup plus contraignantes à l'égard de ce dernier.

Pour une mise en demeure efficace, il est conseillé de :

- Rappeler les différentes clauses prévues dans vos conditions générales de vente sur le paiement.
- Indiquer les pénalités de retard dues (uniquement si le client est un professionnel).
- Préciser que le dossier sera transféré à un commissaire de justice, un avocat, ou un cabinet de recouvrement, ce qui entraînera des frais supplémentaires.
- Joindre la facture impayée (et une copie du devis signé, le cas échéant).
- Faire rédiger la lettre par un avocat ou la faire signifier par un commissaire de justice, car un en-tête professionnel peut inciter le client à payer.

Retrouvez de nombreux modèles de documents dans notre guide : [Récupérer une facture impayée 2025](#)

## Récupérer une facture impayée 2025



Vous avez une facture qui tarde à être payée, mais vous avez besoin d'aide pour savoir quelles démarches entreprendre ?

Mise en demeure, lettre de relance, pénalités de retard, injonction de payer, assignation en paiement... Nous vous expliquons quelle est la démarche la plus adaptée à votre situation !

 Je télécharge mon guide →

### Sur le même sujet :

- [Récupérer une facture impayée](#)
- [Factures : mode d'emploi](#)
- [Devis : mode d'emploi](#)
- [Guide pratique de la SAS et de la SASU 2023-2024](#)
- [Guide pratique de la SARL 2022-2023](#)
- [Guide pratique du chef d'entreprise 2023](#)
- [Comment faire face à un impayé ?](#)
- [Quel recours contre une facture impayée ?](#)
- [Comment recouvrer une petite créance \(moins de 5 000 €\) ?](#)
- [Comment recouvrer une facture impayée à l'étranger ?](#)
-

Quel est le délai maximum pour régler une facture ?

- Quel délai de prescription pour une facture ?
- Que faire lorsqu'un client rencontre des difficultés à payer sa facture ?
- Comment obtenir un délai de grâce ?
- Comment obtenir un délai de paiement ou une remise de dette de l'URSSAF ou des impôts ?
- Droit de rétention en cas d'impayé : conditions et procédure
- Comment contester une facture ?
- Que faire en cas de litige commercial ?